

MOUVEMENT
JEUNESSE ET MONTAGNE

Groupement _____

Direction **GRENOBLE**

Centre Guilleaume et "St Bon"

gfe

30

ÉTAT DES SOLDES MENSUELLES

Mois de Avril 1941

Le présent Etat arrêté à la somme de :

Traitement	(Trente cinq mille neuf cent trente huit francs)	(<u>35.938.-</u>)
Ind. Résidence	(Deux mille trois cent vingt huit francs)	(<u>2.328.-</u>)
Ch. Famille	(Cinquante cinq francs)	(<u>55.-</u>)
Recettes d'impôts :	Mille huit cent soixante ^{quatre} deux francs	(<u>1.874.-</u>)
- M.G.E.	Cent francs.	(<u>100.-</u>)

vu et transmis :

le _____ 1941

Le Chef de Groupement

La présente Récapitulation
est vérifiée exacte _____

Certifié exact :

Gre noble le 27.5.43 1941

Le Chef de Centre

Vu et vérifié :

Grenoble le 31 MAI 1943 1941

Le Directeur de _____



PERSONNEL A TRAITEMENT MENSUEL

Noms et Prénoms	Emplois	Enregistrement sommaire des Mouvements	Décompte du Traitement				Indemnités		TC
			Traitement	Ind. fonction	I. S. T.	Prime bon	Charge de Famille	Indemnité de	
Lombard	Chf de Centre	sans Mutation	21						
Lorcard	Moniteur chf		22						
Ponde	-		23						
Sauve	Moniteur		24						
Colombay	-		25						
Guibry	Docteur		26						
Guilford	Secrétaire Parité		27						
Roquette	C.E.		28						
Cadoux	C.P.		29						
Pitebony	C.E.		30						
Rouquet	C.P.		31						
Laurant	C.P.		32						
Louvet	C.E.		33						
Queney	C.P.		34						
Atoux	C.P.		35						
Chesnay	C.P.		36						
De Bony	C.P.		37						
Toupe	C.E.		38						
Orain	C.E.		39						
Bumont	Secr. Conf. P. M.		40						
Laurand	C.P.	41							

Mois de Septembre 1942 N° 0019

NOM Stignes

Fonction P. E. (C. E. S.)

DROITS		RETENUES	
Traitement net		Timbre de quittance	2 40
Indemnité de résidence		Impôt cédulaire	
Charges de famille		Contribution nationale	
Indemnité de fonction		Nourriture	4 90
Prime de bon rendement		Trop perçu	
Prime d'équipe			
Indemnité spéciale temporaire			
Différence totale	939 50		
Longs Absences			
Absence Temporaire	555		
TOTAL	1494 50	TOTAL	492 40
Report des Retenues	492 40		
Reste à payer	1002 10		

Signature de l'Intéressé

Visé de comptabilité
de la financer au des
de la financer au des